



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 12 a) et b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au renforcement des capacités

Renforcement des capacités au titre de la Convention

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

**Mise en œuvre du cadre pour le renforcement
des capacités dans les pays en développement**

Rapport de synthèse du secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi dans le but d'aider l'Organe subsidiaire de mise en œuvre dans son exercice annuel de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi en vertu de la décision 2/CP.7, conformément aux décisions 2/CP.7 et 29/CMP.1. Il reprend sous une forme synthétique les informations figurant dans les communications nationales, les rapports biennaux actualisés, les rapports biennaux et le rapport annuel pour 2016 du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Les informations figurant dans ce rapport, présentées d'après les besoins et les domaines prioritaires indiqués dans la décision 2/CP.7 pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, peuvent aider les Parties à évaluer les progrès accomplis dans l'application du cadre pour le renforcement des capacités et à déterminer les moyens d'améliorer encore l'aide apportée à cet effet aux pays en développement. Le présent rapport étant également destiné à servir de base aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, les informations qu'il contient portent sur les activités pertinentes citées dans le plan de travail pour le renforcement des capacités (2016-2020) et sur les domaines de renforcement des capacités révélés à l'occasion du troisième examen approfondi du cadre pour le renforcement des capacités.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	3
A. Mandat	1–3	3
B. Objet du rapport.....	4–9	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre	10	4
II. Résumé analytique	11–26	4
III. Vue d’ensemble des informations communiquées au sujet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention.....	27–42	7
A. Activités de renforcement des capacités menées par les pays en développement	27–33	7
B. Besoins, lacunes et difficultés notifiés par les pays en développement	34–40	11
C. Appui fourni par les Parties visées à l’annexe II et d’autres Parties	41–42	13
IV. Aperçu des nouveaux domaines de renforcement des capacités au titre de la Convention	43–53	13
A. Nouveaux domaines dans lesquels renforcer les capacités et lacunes et besoins correspondants	44–50	14
B. Appui fourni par les Parties visées à l’annexe II et d’autres Parties dans les nouveaux domaines de renforcement des capacités	51–53	15
V. Activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.....	54–55	16

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse annuel sur les activités entreprises en application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement établi en vertu de la décision 2/CP.7 (ci-après dénommé le cadre pour le renforcement des capacités)¹.
2. La Conférence des Parties a également prié le secrétariat de communiquer ces rapports aux sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) qui coïncideront avec les réunions du Forum de Durban, afin de faciliter les débats au cours de ces réunions, et a décidé que ces rapports contribueraient aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités².
3. En vertu des décisions 29/CMP.1 et 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a demandé au secrétariat de tenir compte, dans son rapport de synthèse annuel, des activités de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement.

B. Objet du rapport

4. En récapitulant les éléments d'information disponibles sur le degré d'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, ce rapport de synthèse permet de suivre année après année les progrès accomplis et de déterminer les moyens d'améliorer encore l'aide au renforcement des capacités offerte. À cette fin, les informations sur les activités de renforcement des capacités entreprises par des pays en développement Parties, sur les besoins, les lacunes et les difficultés notifiés par ces derniers et sur l'appui fourni par les pays développés Parties ont été résumées, compte tenu des besoins et des domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités dans les pays en développement indiqués dans le cadre pour le renforcement des capacités.
5. Conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 2 ci-dessus, le présent rapport de synthèse contient également des informations qui peuvent servir de base aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités concernant les activités pertinentes citées dans le plan de travail pour le renforcement des capacités (2016-2020)³ et les domaines de renforcement des capacités révélés à l'occasion du troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités⁴.
6. Les informations fournies dans le présent rapport renvoient à des activités notifiées dans 29 communications nationales, 15 rapports biennaux actualisés soumis par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et 12 rapports biennaux soumis par des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) et d'autres Parties entre janvier et décembre 2016. Compte tenu du cycle de soumission des deuxièmes rapports biennaux, la grande majorité de ces rapports ont été soumis en 2015 et pris en considération dans la préparation du rapport de synthèse pertinent publié pendant l'année écoulée⁵. Par conséquent, le présent rapport de synthèse ne donne pas un tableau complet de l'appui fourni par les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties. Le rapport annuel pour 2016 soumis par le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) à la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a été examiné aux fins de l'établissement du résumé des activités de renforcement des capacités menées au titre du Protocole de Kyoto.

¹ Décisions 2/CP.7 (par. 9) et 4/CP.12 (par. 1 c)).

² Décisions 1/CP.18 (par. 78) et 1/CP.21 (par. 79), respectivement.

³ Décision 1/CP.21 (par. 73).

⁴ Décision 16/CP.22.

⁵ FCCC/SBI/2016/4.

7. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport de synthèse contient un résumé analytique qui met en avant les principales conclusions tirées de la synthèse d'informations, suivi de chapitres donnant des informations sur les questions suivantes :

- a) Mesures de renforcement des capacités prises par des pays en développement Parties ;
- b) Besoins, lacunes et difficultés notifiés par des pays en développement Parties ;
- c) Appui fourni par des Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties ;
- d) Nouveaux domaines de renforcement des capacités, lacunes et besoins qui y sont associés et appui fourni dans ces domaines ;
- e) Activités de renforcement des capacités engagées au titre du Protocole de Kyoto.

8. Des exemples d'activités ont été extraits des rapports nationaux à titre d'illustration, sans constituer toutefois une liste exhaustive des activités de renforcement des capacités menées par les Parties.

9. Dans la mesure où d'autres activités peuvent avoir été engagées après la communication des documents sources, dans lesquels des informations sur certaines questions peuvent manquer, il est possible que le présent rapport ne rende pas pleinement compte des activités de renforcement des capacités entreprises dans les pays en développement.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

10. Le SBI voudra peut-être tirer parti des informations figurant dans le présent rapport pour :

- a) Suivre et examiner régulièrement la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités, conformément aux décisions 2/CP.7 et 4/CP.12 ;
- b) Aider les Parties à étudier les moyens d'améliorer la notification actuelle des résultats des activités de renforcement des capacités, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir et de la façon dont ils sont réintroduits dans les processus pertinents pour renforcer l'exécution des activités de renforcement des capacités⁶ ;
- c) Contribuer aux débats lors de la sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui se tiendra à l'occasion de la quarante-sixième session du SBI.

II. Résumé analytique

11. **Renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles.** Les informations relatives aux activités de renforcement des capacités figurant dans les rapports nationaux qui ont été soumis attestent des efforts déployés actuellement pour renforcer les capacités des pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel afin que ces pays puissent mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation. En dépit de ces efforts, les rapports nationaux soumis par les pays en développement Parties continuent de mettre en lumière tout un ensemble de lacunes, besoins et difficultés spécifiques dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des mesures de renforcement des capacités liées aux 15 domaines prioritaires indiqués dans le cadre pour le renforcement des capacités et à d'autres domaines de renforcement des capacités qui apparaissent au fur et à mesure qu'évoluent la climatologie et les politiques relatives au climat.

⁶ Décision 16/CP.22 (par. 3).

12. **L'action climatique est souvent considérée comme faisant partie intégrante du développement durable** et les activités d'atténuation et d'adaptation sont de plus en plus souvent intégrées dans les stratégies nationales de développement. Témoignant de l'importance croissante que les pays en développement prêtent aux questions relatives aux changements climatiques, des institutions de l'administration centrale chargées de l'élaboration des politiques et de l'établissement d'orientations, ainsi que de la coordination et de la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques, ont été créées et renforcées. Outre la création et le renforcement de ces institutions, la décentralisation des politiques et programmes d'adaptation et d'atténuation prend de l'ampleur, ce qui accentue la tendance à donner aux administrations locales les moyens d'agir sur les plans de l'adaptation et de l'atténuation. Cependant, dans plusieurs pays en développement, les autorités locales ont encore besoin d'un soutien accru pour bénéficier d'une formation spécialisée en vue d'améliorer leurs connaissances sur les questions relatives aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les effets des changements climatiques et l'évaluation de la vulnérabilité à ces changements, ainsi que les moyens d'améliorer la communication d'informations aux principales parties prenantes et au grand public sur les questions et les notions relatives aux changements climatiques.

13. **Dispositifs institutionnels relatifs aux communications nationales et aux rapports biennaux actualisés.** La mise en place de dispositifs institutionnels permanents et de ressources humaines pour l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés reste une question essentielle à laquelle il est nécessaire que plusieurs pays en développement accordent l'attention voulue. La capacité de ces pays de prendre en main l'établissement des rapports nationaux et des inventaires des gaz à effet de serre en dépend. De ce fait, les rapports soulignent la nécessité de prendre des mesures pour faire en sorte que les compétences nationales soient développées et conservées à l'échelle nationale, de façon à réduire la dépendance à l'assistance extérieure.

14. **Renforcement des capacités au niveau systémique.** Les pays en développement déploient des efforts considérables pour élaborer et promulguer des politiques, plans d'action, lois et règlements nationaux de lutte contre les changements climatiques afin d'assurer l'intégration systématique de l'action climatique dans les cadres politiques et réglementaires nationaux. En règle générale, les lois et les règlements notifiés sont axés sur la réduction des émissions de carbone et l'utilisation durable de l'énergie et des ressources. Cependant, certains pays en développement ont reconnu qu'ils ne disposaient que d'un cadre législatif peu structuré pour couvrir toutes les questions relatives à l'environnement et qu'ils avaient besoin d'un cadre spécifiquement axé sur les questions relatives aux changements climatiques.

15. **Des progrès considérables ont été enregistrés quant aux mesures relatives à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public.** Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à avoir intégré les questions relatives aux changements climatiques dans les programmes scolaires officiels et à avoir lancé de nouveaux programmes d'enseignement secondaire et universitaire sur la gestion et la science de l'environnement. Des programmes de formation et des ateliers spécialisés, adaptés aux conditions locales environnementales et autres et couplés à une plus forte mobilisation des principales parties prenantes touchées, ont contribué à donner aux communautés locales les moyens de renforcer leur résilience.

16. **Une formation aux divers aspects de la Convention et aux techniques de négociation** est nécessaire pour favoriser la pleine participation des représentants des pays en développement parties aux négociations internationales sur les changements climatiques, qui reste actuellement insuffisante en raison d'un manque de capacités et de moyens financiers. Il est également nécessaire de renforcer d'urgence la capacité du personnel à réaliser des études techniques sur les questions relatives aux changements climatiques, de façon à mieux éclairer la prise de décisions et la planification aux niveaux local, régional et national. Le manque de fonds et de structures de recherche limite également les capacités des pays en matière de recherche scientifique et d'observation systématique.

17. **L'intégration des risques climatiques et de la modélisation dans les évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques** a été jugée insuffisante dans certains pays en développement. Il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation en vue de doter ces pays des capacités voulues pour évaluer les répercussions d'éventuels phénomènes météorologiques extrêmes sur la situation macroéconomique ou socioéconomique et pour mettre au point des mesures d'adaptation efficaces. Des efforts ont été faits, au moyen d'ateliers de sensibilisation et grâce à la création de systèmes d'alerte rapide, pour renforcer la résilience des communautés face aux risques liés aux changements climatiques.

18. **Renforcement des capacités en vue du transfert de technologies.** S'agissant du recensement des obstacles politiques et législatifs au développement et au déploiement de technologies et de techniques écologiquement rationnelles, on estime que l'évaluation des besoins technologiques constitue un moyen extrêmement utile pour déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités aux fins du développement et du transfert de technologies. Dans beaucoup de pays en développement, la capacité des éventuels bénéficiaires de soumettre des projets viables de mise en œuvre de techniques écologiquement rationnelles est limitée, comme le sont également les ressources financières dont ces personnes disposent pour mettre en œuvre elles-mêmes les projets proposés. En outre, les mécanismes juridiques et les mécanismes du marché qui encouragent la mise en œuvre de tels projets dans différents secteurs sont souvent insuffisants.

19. Une autre grande source de préoccupation mise en avant tient à la nécessité d'assurer une coopération et des liens internationaux plus solides en vue de faciliter le transfert de connaissances et l'échange d'informations sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, y compris la diffusion d'exemples de réussite, de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir.

20. **Les informations sur l'appui en matière de renforcement des capacités offert** par des Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties étaient limitées, en raison du cycle de présentation des communications nationales et des rapports biennaux de ce groupe de Parties. Par conséquent, le présent rapport de synthèse ne dresse pas un tableau complet de l'assistance apportée aux pays en développement. Les rapports examinés soulignent néanmoins l'appui en matière de renforcement des capacités offert par des voies bilatérales et multilatérales dans un certain nombre de domaines, notamment dans les technologies propres, la foresterie, la planification de l'utilisation des sols, l'adaptation et d'autres secteurs interdisciplinaires. Un intérêt croissant est accordé à la question transversale de la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties, qui mettent en place notamment des programmes de formation ciblés, destinés à favoriser la participation des femmes des pays en développement aux négociations internationales sur les changements climatiques.

21. **La détermination de nouveaux domaines de renforcement des capacités au titre de la Convention** a été considérée comme faisant partie des résultats du troisième examen approfondi du cadre pour le renforcement des capacités. La plupart des rapports nationaux remis pendant la période considérée font référence à ces domaines, qui témoignent de l'évolution de la climatologie et des politiques relatives au climat. Par exemple, il est question d'un mécanisme de mesure, de suivi et de vérification de la mise en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation. Or, des difficultés ont été observées s'agissant de déterminer les dispositions juridiques et officielles requises et d'intégrer le mécanisme de mesure, de suivi et de vérification des changements climatiques dans les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation existants.

22. Pour les pays dont la stratégie d'atténuation comprend l'initiative REDD-plus⁷ et des activités relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF), les efforts de mesure, de suivi et de vérification des activités

⁷ Au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a encouragé les pays en développement Parties à contribuer aux mesures d'atténuation concernant le secteur forestier en entreprenant les activités ci-après : réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et renforcement des stocks de carbone forestiers.

d'atténuation entreprises dans le cadre de l'initiative REDD-plus et dans le secteur UTCATF ont été considérés comme une nouvelle priorité.

23. Des Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties ont fourni un appui dans certains des nouveaux domaines susmentionnés, notamment en renforçant la capacité des pays en développement à mener des activités relevant de l'initiative REDD-plus et à assurer la gestion des forêts. En particulier, une assistance technique a été apportée en vue de faciliter l'estimation des émissions liées aux forêts et des absorptions du secteur UTCATF, ainsi que l'élaboration d'un système de mesure, de suivi et de vérification des activités relevant de l'initiative REDD-plus. Un appui a également été offert dans le cadre des réseaux mondiaux et régionaux de promotion de la gestion durable des ressources naturelles transfrontières et de l'adaptation et pour encourager la participation des femmes à l'action climatique.

24. **Transparence du financement de l'action climatique.** Une autre nouvelle source de préoccupation tient à la détermination des moyens qui permettraient de promouvoir la transparence et de renforcer la responsabilisation des institutions de financement de l'action climatique. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes à même de suivre et contrôler l'utilisation des fonds dédiés à l'action climatique et de renforcer la capacité des décideurs à gérer et allouer les ressources financières nationales. La nécessité d'assurer l'affectation de fonds suffisants, en particulier pour les activités d'adaptation, a également été relevée. Le faible niveau de la conception et du déploiement de mécanismes financiers visant à encourager l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation est également préoccupant. Des informations sont requises en ce qui concerne les types d'entités et de mécanismes financiers et juridiques qui puissent relever les défis du développement dans l'optique de l'adaptation à la variabilité du climat.

25. **Les données et informations relatives à l'intégration du principe de l'égalité des sexes** dans l'action climatique ont été jugées insuffisantes. Afin de systématiser la prise en compte du principe de l'égalité des sexes, l'attention a été appelée sur la nécessité de disposer de données et d'indicateurs ventilés par sexe, comme le pourcentage d'hommes et de femmes employés dans les secteurs concernés par l'action climatique.

26. **Faits nouveaux en matière de renforcement des capacités et activités menées dans ce domaine en application du Protocole de Kyoto.** Le Conseil exécutif du MDP a continué d'offrir une assistance aux autorités nationales désignées, notamment en ce qui concerne le suivi des contributions au développement durable et l'élaboration de lignes directrices pour les consultations des parties prenantes locales. Les autorités nationales désignées ont également bénéficié d'un appui qui leur a été offert par l'intermédiaire des centres régionaux de collaboration du MDP, qui ont étendu leur appui aux méthodes du MDP, à l'utilisation de ce mécanisme dans le cadre du financement du développement et de l'action climatique et à d'autres domaines relevant de la Convention, et plus particulièrement de l'Accord de Paris, qui ont une incidence sur le MDP, comme le renforcement des compétences et des connaissances des autorités nationales désignées concernant le MDP en vue d'appuyer les mesures d'atténuation par des démarches fondées sur le marché.

III. Vue d'ensemble des informations communiquées au sujet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention

A. Activités de renforcement des capacités menées par les pays en développement

27. Selon les rapports nationaux soumis en 2016, il apparaît que l'action en faveur du climat est largement reconnue comme faisant partie intégrante du développement durable et que les activités d'atténuation et d'adaptation sont de plus en plus intégrées dans les stratégies nationales de développement. Les institutions gouvernementales chargées soit de fournir des orientations sur les questions ayant trait aux changements climatiques, soit de

coordonner et mettre en œuvre les programmes et projets nationaux relatifs à ces changements, sont en cours de création ou de renforcement. Le sentiment que les changements climatiques sont une question transversale qui exige des mesures et un appui à l'échelle locale et municipale se traduit par l'importance croissante que les pays accordent à l'autonomisation et au renforcement des capacités des collectivités locales afin que celles-ci puissent mieux faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et participer aux activités menées à l'échelle nationale pour réduire les émissions de carbone. Par exemple, des mesures ont été prises en Géorgie pour institutionnaliser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ces changements à l'échelon régional en renforçant les capacités des autorités locales en vue d'appuyer leurs activités de planification stratégique et de collaboration avec les décideurs nationaux dans ces domaines. Au Belize s'est tenu en juin 2014 un colloque intitulé « Building climate-resilient municipalities » (Construire des municipalités résilientes face aux changements climatiques), dans lequel l'accent était mis, entre autres, sur la manière d'intégrer dans la planification municipale les risques et les opportunités liés aux changements climatiques. Le système de certification environnementale municipale du Chili est un autre exemple d'action climatique au niveau local (voir l'encadré 1).

Encadré 1

Système municipal de certification environnementale au Chili

En 2009, le Ministère chilien de l'environnement a mis au point le système municipal de certification environnementale. Ce système a pour but de donner des responsabilités aux municipalités en ce qui concerne les modèles de gestion de l'environnement, avec la participation des autorités et des résidents. Parmi les aspects pertinents, on peut citer la prise en compte systématique des priorités environnementales dans les règlements municipaux et l'élaboration de mesures concrètes pour protéger l'environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre. En 2016, le système était appliqué dans toutes les régions du pays par des municipalités faisant l'objet d'une certification à trois niveaux – élémentaire, intermédiaire et excellent – dont le nombre croissait chaque année depuis 2009. Cette même année 2016, 50 % des municipalités du pays faisaient partie du système. En outre, 20 municipalités jouissant d'une certification environnementale participaient au programme de suivi de l'empreinte carbone HuellaChile et avaient commencé à quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre. On s'attend à ce que le nombre des municipalités participantes continue d'augmenter d'année en année.

28. L'élaboration et l'adoption de lois et règlements portant sur les préoccupations liées aux changements climatiques sont mentionnées dans plusieurs rapports nationaux. Par exemple, la loi maldivienne sur la protection et la préservation de l'environnement rend obligatoire de mener des études d'impact sur l'environnement avant d'entamer toute initiative de développement qui puisse avoir une incidence importante sur l'environnement. Dans le cas de l'Arménie, une révision de la loi sur la protection de l'air a été élaborée et est en cours d'examen. Cette nouvelle loi prévoira une série de dispositions relatives à l'établissement des inventaires des émissions de gaz à effet de serre. En général, les lois et règlements mentionnés sont axés sur l'atténuation des émissions de carbone et sur l'utilisation durable de l'énergie et des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne la foresterie et les zones côtières. Toutefois, certains pays en développement ont reconnu qu'ils ne possédaient qu'un cadre législatif général couvrant l'ensemble des questions relatives à l'environnement et qu'ils n'en avaient pas qui aborde spécialement les questions relatives aux changements climatiques et à leurs engagements au titre de la Convention.

29. Pour améliorer ou créer un environnement favorisant une action plus intégrée et plus systématique en faveur du climat, des orientations et des plans d'action nationaux relatifs aux changements climatiques ont été adoptés dans certains pays en développement Parties à la Convention. Par exemple, au Brésil ont été adoptés des principes directeurs nationaux relatifs aux changements climatiques promouvant le développement social et économique tout en protégeant le système climatique, la réduction des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et la mise en œuvre de mesures d'adaptation par les autorités locales ainsi que par celles des États et du Gouvernement central. Les principes directeurs nationaux relatifs

aux changements climatiques sont souvent complétés par une série de documents d'orientation ou de plans d'action comportant des mesures détaillées visant à atteindre plusieurs objectifs, notamment un développement sobre en carbone, une gestion durable des ressources naturelles et l'efficacité énergétique. Par exemple, l'Autorité saoudienne de réglementation de l'électricité et de la cogénération a établi un document d'orientation visant à faciliter l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le réseau électrique national. En dépit des progrès accomplis, l'absence d'une politique intégrée de lutte contre les changements climatiques a été notée par un petit nombre de pays en développement.

30. Pour renforcer les capacités d'adaptation, une formation a été dispensée sur les effets des changements climatiques, les évaluations de la vulnérabilité dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques, et l'importance, pour l'adaptation, de la communication avec les principaux acteurs. Dans certains pays en développement, des évaluations de la vulnérabilité ont été réalisées au moyen de modèles de simulation dans lesquels l'accent est mis sur des secteurs prioritaires pour ces pays, comme les zones côtières, les ressources en eau, l'agriculture et la pêche. Par exemple, le Modèle brésilien du système terrestre est un outil capable de produire des évaluations détaillées des changements climatiques et de leurs conséquences pour le pays en matière de vulnérabilité et d'adaptation (voir l'encadré 2). Parallèlement, un projet de prise en compte systématique de l'adaptation aux changements climatiques vise à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement et des États côtiers de faible élévation des Caraïbes, par exemple Saint-Vincent-et-les Grenadines, et à renforcer la capacité de ces États de faire face aux risques liés aux changements climatiques en définissant et mettant en œuvre des mesures d'adaptation réalistes.

Encadré 2

Modèle brésilien du système terrestre

Le Modèle brésilien du système terrestre, élaboré par l'Instituto nacional de pesquisas espaciais (Institut national de recherche spatiale, INPE) en collaboration avec des universités brésiliennes et des centres de recherche d'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique, d'Europe et d'Inde, vise à établir un modèle du système terrestre capable de réaliser des projections des changements climatiques à long terme et à faire éclore une nouvelle génération de chercheurs aptes à comprendre les limites et les possibilités des produits dérivés des modèles mathématiques de prévision météorologique.

Ce modèle est fondé sur la structure principale du modèle océan-atmosphère du Centro de previsão de tempo e estudos climáticos (Centre de prévision météorologique et d'études climatologiques), qui est utilisé pour les prévisions météorologiques saisonnières, mais comprend des représentations plus réalistes de phénomènes qui se déroulent sur de plus longues périodes, tels que les transitions des glaces de mer, la dynamique de la végétation et la variation du dioxyde de carbone marin et terrestre. Les progrès dans la réalisation du Modèle ont permis à l'Institut brésilien de recherches spatiales de contribuer à l'élaboration du Cinquième Rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat en fournissant des scénarios du changement climatique mondial de 2005 à 2100.

Les travaux sur le Modèle ont commencé grâce aux ressources financières fournies par le Gouvernement brésilien. Ce modèle est conçu pour produire des évaluations détaillées des changements climatiques, de la vulnérabilité à ces changements et de l'adaptation à leurs effets pour le Brésil. Les scénarios de changement climatique mondial produits par le modèle sont utilisés comme conditions de base pour des modèles régionaux, tels que les modèles régionalisés d'économie en fonction du climat de l'Institut national de recherche spatiale, en vue d'étudier les incidences des changements climatiques au Brésil à l'échelle d'un bassin versant (zone géographique drainée par un même cours d'eau). Les scénarios mondiaux générés par le Modèle, parce qu'ils intègrent divers aspects des biomes brésiliens ainsi que les effets du déversement du bassin versant de l'Amazonie dans l'océan Atlantique, entre autres, permettront une analyse approfondie des incertitudes concernant les scénarios d'occupation des sols, comme les effets sur le climat mondial, non seulement par la réduction du déboisement mais aussi grâce au reboisement des biomes brésiliens.

31. S'agissant des risques de catastrophe et de leur gestion, les mesures prises au niveau local ont été mises en avant. Les Clubs des changements climatiques béliziens sont un exemple du renforcement des capacités d'adaptation aux niveaux individuel et local. Ces clubs consacrés à l'environnement au sein des établissements d'enseignement secondaire visent à accroître la sensibilisation des élèves aux incidences des changements climatiques et à renforcer leur capacité à effectuer des évaluations de la vulnérabilité et à définir des mesures d'adaptation concrètes au niveau des collectivités locales. La mise en place d'un système d'alerte rapide au Suriname et son objectif de renforcement des capacités des collectivités locales sont un exemple de mesure climatique au niveau local (voir l'encadré 3).

Encadré 3

Mise en place d'un système d'alerte rapide au Suriname

À la suite des inondations survenues en 2006 et en 2008, le Centre national surinamais de coordination pour l'assistance en cas de catastrophe a installé cinq dispositifs de mesure du niveau des eaux dans le bassin du fleuve Tapanahony dans le cadre de la mise en place d'un système d'alerte rapide. L'un des objectifs de ce projet est de renforcer la capacité des collectivités locales à comprendre les alertes climatiques et à y réagir de manière appropriée. En conséquence, tous les dispositifs de relevé du niveau des eaux ont été installés dans le haut cours des fleuves Suriname et Tapanahony. Les relevés quotidiens des niveaux d'eau dans ces zones et d'autres données pertinentes sont collectés et mis à la disposition du public sur le site Web du Service météorologique surinamais. Les collaborateurs du Centre national surinamais de coordination pour l'assistance en cas de catastrophe, de l'Université surinamaïse Anton de Kom et d'autres institutions compétentes sont formés à utiliser ce système et à en interpréter les données.

32. L'utilité des évaluations des besoins technologiques pour recenser les besoins de renforcement des capacités des pays en développement en vue de la mise au point et du transfert de technologies écologiquement rationnelles a été reconnue. Il a été noté que de telles évaluations avaient été menées dans certains pays en développement au cours de la période considérée. Par exemple, Saint-Kitts-et-Nevis a fait observer que l'évaluation des besoins technologiques éclairait les coûts ainsi que les problèmes politiques et législatifs entravant le déploiement d'options retenues dans des domaines tels que la conservation de l'eau, les techniques d'irrigation et les cultures résistant à la sécheresse. L'Arménie a également souligné la nécessité de mettre en place des cadres institutionnels qui contribuent à créer un environnement favorisant l'élaboration des évaluations des besoins technologiques et à faciliter la diffusion de l'information et la coopération avec le Centre et Réseau des technologies climatiques. Parmi les dispositions institutionnelles considérées comme indispensables pour les transferts de technologies, on peut citer la nécessité de mettre en place un cadre juridique fiable de protection de la propriété intellectuelle. Ainsi, au Turkménistan, le Service d'État de la propriété intellectuelle a été créé pour renforcer l'importation des technologies modernes et attirer les investissements étrangers nécessaires au développement de ces technologies dans le pays.

33. En ce qui concerne l'enseignement scolaire, des évolutions positives ont été observées, telles que la prise en compte des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes d'enseignement officiels du primaire au supérieur et le lancement de programmes d'études universitaires de premier et deuxième cycle dans des domaines tels que la gestion et les sciences de l'environnement. L'éducation et la formation des enseignants ont également été revues dans certains pays en développement afin que ces enseignants puissent mieux communiquer aux élèves des informations sur les changements climatiques. Ces programmes de formation portent principalement sur la manière de rendre compréhensibles et pertinents pour les élèves les concepts et la terminologie complexes relatifs aux changements climatiques. Outre les évolutions dans le domaine de l'enseignement scolaire, plusieurs campagnes et ateliers de sensibilisation ont été organisés au niveau local dans certains pays en développement pour renforcer les capacités d'adaptation à d'éventuels événements météorologiques extrêmes et de gestion de tels événements. Ces ateliers étaient adaptés à la compréhension culturelle et aux besoins des

collectivités participantes, et l'un d'eux, tenu au Belize, a compris une visite à La Milpa, site archéologique bélizien, et un débat sur les méthodes utilisées par les Mayas pour s'adapter à l'évolution des facteurs climatiques qui ont touché leur civilisation.

B. Besoins, lacunes et difficultés notifiés par les pays en développement

34. Les rapports ont souligné que les pays en développement étaient de mieux en mieux informés au sujet des données et informations qui doivent figurer dans leurs communications nationales et leurs rapports biennaux actualisés, et de la manière dont les rapports doivent être structurés. Toutefois, l'établissement de ces communications et de ces rapports reste un exercice difficile pour certains pays en développement Parties qui, faute de capacités propres, doivent s'appuyer sur des consultants extérieurs pour établir leurs rapports. L'absence de mécanismes institutionnels permanents pour le processus d'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés a également été notée. En outre, des problèmes de personnel ont souvent été observés dans les ministères concernés de nombreux pays en développement. Ces ministères sont souvent en sous-effectif et manquent en général des compétences techniques et autres nécessaires pour établir les inventaires des émissions de gaz à effet de serre, recueillir les données statistiques et établir les rapports nationaux.

35. Il a été fait mention d'un besoin fréquent, pour établir les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre, d'accroître la capacité de définir des niveaux de référence par secteur comme base d'appréciation de l'efficacité des mesures d'atténuation. Les problèmes de capacité signalés sont plus marqués au niveau municipal ; les provinces et les districts ont signalé qu'ils éprouvaient des difficultés pour calculer les émissions liées à leurs activités de développement ainsi que pour déterminer leurs émissions de référence. Au niveau technique, l'absence de systèmes globaux et fiables de collecte de données et la pénurie de systèmes de traitement de l'information ont été soulignées. Étant donné que des données leur manquaient ou qu'ils n'avaient pu les collecter, de nombreux pays en développement ont indiqué des chiffres incomplets pour leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui a compromis l'exactitude et la fiabilité des données relatives à leurs activités. Il a été souligné qu'un système d'archivage collectant des données fiables aux niveaux local, régional et national était nécessaire pour combler les lacunes. Il était également indispensable d'établir des réseaux et de mettre au point des formes de collaboration avec les pôles régionaux et internationaux d'échange de données. Les pays en développement demandent que l'aide financière soit accrue et que soit fournie une formation ciblée sur la collecte et l'analyse des données selon les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. Les rapports soulignent que les formations précitées doivent être rendues accessibles aux fonctionnaires des structures municipales, régionales et nationales.

36. L'intégration des risques climatiques et leur modélisation dans les plans nationaux et sectoriels en vue d'appuyer les évaluations de la vulnérabilité dans certains pays en développement ont été jugées limitées. En outre, peu de recherches sont menées sur les incidences sectorielles des changements climatiques et peu d'analyses des incidences globales d'éventuels phénomènes météorologiques extrêmes sur les conditions macroéconomiques ou socioéconomiques sont effectuées. Outre le manque de renseignements, la pénurie d'experts techniques et de ressources financières pose souvent problème pour la conduite d'études d'impact et l'élaboration de mesures d'adaptation. Il a également été souligné dans certains rapports qu'il était nécessaire de resserrer la coordination entre les différents niveaux de l'administration ainsi qu'entre les mesures d'adaptation nationales et sectorielles. Des lacunes ont été constatées dans les capacités des décideurs à différents niveaux de l'administration de certains pays en développement, et des formations et des directives sont particulièrement nécessaires pour les acteurs régionaux sur le thème de la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification publique et les instruments financiers visant à cette adaptation.

37. La nécessité de renforcer, dans les pays en développement, les capacités des coordonnateurs nationaux des négociations sur les changements climatiques a été mise en avant. La participation de certains pays en développement aux négociations internationales sur les changements climatiques ou aux ateliers s'y rapportant demeure insuffisante en raison d'un manque de ressources financières et de capacités. Afin d'aider les pays en développement à participer activement aux négociations officielles, il est nécessaire de renforcer les compétences en matière de négociations ainsi que les capacités à préparer celles-ci et à en effectuer le suivi stratégique. Par exemple, le rapport du Chili mentionne que les principaux besoins du pays en matière de renforcement des capacités sont d'étoffer sa délégation participant aux négociations, de mettre en place des équipes permanentes dans les ministères sectoriels compétents et de coordonner les activités des équipes qui composent la délégation chilienne. L'Éthiopie fait une priorité de sa participation active aux négociations internationales sur les changements climatiques, qui est intégrée dans son plan de croissance et de transformation.

38. Il est urgent de renforcer les capacités du personnel de nombreux pays en développement en matière de suivi météorologique et climatique et de recherches techniques susceptibles de contribuer à mieux éclairer la prise de décisions et les processus de planification aux niveaux local, régional et national. Plusieurs pays en développement Parties, y compris l'État de Palestine et les Maldives, ont indiqué que le manque de fonds et d'installations limitait également leur capacité à mener des recherches scientifiques et à effectuer des observations systématiques. La nécessité d'une stratégie d'investissement à long terme en matière de recherche a été soulignée, car les activités de recherche sont souvent menées de manière non coordonnée par des organismes extérieurs peu engagés au niveau local. Aux Maldives, certaines activités de recherche sont en cours, mais les faiblesses institutionnelles limitent la coordination des activités de recherche et la diffusion des conclusions des travaux de recherche et des informations à leur sujet. Selon les rapports, des recherches multidisciplinaires sont particulièrement nécessaires en ce qui concerne la question de la vulnérabilité et de l'adaptation dans divers secteurs, notamment l'agriculture, les ressources en eau et les forêts. Des études supplémentaires sont également nécessaires sur les liens et les synergies entre les initiatives en matière d'atténuation et de gestion des risques climatiques et d'adaptation à leurs effets, et sur la manière d'analyser et de quantifier les pertes et dommages liés aux répercussions des changements climatiques. Pour renforcer les capacités des pouvoirs publics à mettre au point des interventions fondées sur des données scientifiques, il a été estimé que le transfert de compétences et de connaissances par les institutions internationales était un moyen d'aller de l'avant.

39. De nombreux pays en développement manquent de ressources humaines pour présenter des projets écotechnologiques réalistes, et de ressources financières pour mettre en œuvre par leurs propres moyens les projets proposés. Les connaissances locales en matière d'écotechnologies sont limitées et les mécanismes juridiques et commerciaux encourageant la mise en œuvre de ces écotechnologies dans divers secteurs font souvent défaut. Les orientations actuellement appliquées dans certains pays en développement ne sont pas suffisamment éclairées par des considérations scientifiques et technologiques, ce qui oblige à renforcer le lien entre la science, la technologie et l'élaboration des politiques, de façon à faciliter la mise en œuvre des écotechnologies dans tous les secteurs. Pour certains pays en développement, ces limitations rendent même difficile d'engager le processus d'évaluation de leurs besoins technologiques. Dans ce contexte, il a été suggéré que, pour combler les lacunes dans le domaine des transferts de technologies, il était nécessaire de procéder à de vastes échanges d'informations et au renforcement des capacités en matière d'évaluation des besoins technologiques et de mise en œuvre des écotechnologies, ainsi que de promouvoir les consultations techniques sur la façon de créer un marché pour les écotechnologies, y compris les technologies relatives aux énergies renouvelables.

40. Il demeure difficile, en particulier aux niveaux local et communautaire, de sensibiliser le public aux effets des changements climatiques et de susciter des exemples détaillés de réussite. Le manque d'accès aux informations sur les changements climatiques, notamment sur les projets pertinents réussis et les enseignements tirés de l'expérience, rend problématique la communication avec le public sur le thème des changements climatiques. Une aide est nécessaire pour élaborer des documents d'information à l'intention des

communautés locales, en particulier dans leurs langues maternelles, selon qu'il conviendrait, et organiser des campagnes de sensibilisation et des ateliers adaptés à la population locale. L'insuffisance des connaissances sur les changements climatiques au niveau des grandes orientations a été présentée comme un obstacle majeur, car elle fait obstacle à la prise en compte des préoccupations relatives aux changements climatiques dans les priorités nationales en matière de développement. Le processus de transfert des connaissances pourrait être facilité par un renforcement de la coopération internationale et par la constitution de réseaux par des voies bilatérales ou multilatérales.

C. Appui fourni par les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties

41. Les détails de l'appui au renforcement des capacités fourni par les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties n'ont pas été faciles à trouver dans les rapports biennaux examinés. Quatre des 12 rapports biennaux examinés pour ce cycle de présentation de rapports ont utilisé le tableau 9, intitulé « Fourniture d'une aide au renforcement des capacités », qui énumère les bénéficiaires et les domaines d'intervention ciblés ainsi que le titre et la description des programmes ou projets. Les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties qui n'utilisent pas le tableau 9 ont indiqué que les méthodes qu'elles employaient pour recueillir les données pertinentes ne permettaient pas d'effectuer un suivi distinct de l'appui au seul renforcement des capacités dans le cadre général de leur régime d'aide internationale au développement.

42. Un appui a été fourni pour aider les pays en développement dans leur passage à une économie de l'énergie propre. Par exemple, le Canada propose un outil appelé RETScreen Clean Energy Management Software, qui permet de réduire sensiblement les coûts du recensement et de l'évaluation de la viabilité technique et financière des projets potentiels en matière d'énergie propre. Le logiciel, qui est fourni aux utilisateurs gratuitement et dans plusieurs langues, comprend un ensemble de supports de formation. S'agissant de l'aide à l'adaptation, le Canada a offert à des pays en développement d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes une formation sur la façon d'intégrer la modélisation des changements climatiques dans les évaluations de la vulnérabilité et dans la planification des politiques d'adaptation connexes. Le Luxembourg a contribué à faciliter le transfert des connaissances et des technologies nécessaires à la conception de bâtiments publics à haut rendement énergétique, de panneaux solaires et de systèmes de réservoirs solaires à des pays en développement, notamment Cabo Verde.

IV. Aperçu des nouveaux domaines de renforcement des capacités au titre de la Convention

43. Le troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, conclu lors de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a confirmé l'importance de l'objectif et de la portée du cadre ; toutefois, la nécessité de prendre en compte les nouveaux domaines relevant de la Convention dans la poursuite de la mise en œuvre du cadre a été constatée. Ces domaines, bien qu'ayant un lien avec les principaux thèmes considérés dans le cadre pour le renforcement des capacités, ne figurent pas dans la liste des 15 domaines prioritaires et des besoins correspondants énoncés et acceptés en 2001 et illustrent le caractère évolutif de la science et des politiques relatives au climat. On trouvera dans le présent chapitre une description des nouveaux domaines relevant de la Convention présentés dans les rapports des pays en développement Parties, dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises en matière de renforcement des capacités, ainsi qu'une description de l'appui fourni par les Parties visées à l'annexe II et par d'autres Parties pour faire face aux nouveaux besoins dans ce domaine.

A. Nouveaux domaines dans lesquels renforcer les capacités et lacunes et besoins correspondants

44. La mise en place dans chaque pays Partie d'un service permanent chargé de la mesure, de la notification et de la vérification de l'ensemble des activités d'atténuation et d'adaptation a été présentée comme un nouveau domaine dans lequel il convenait de renforcer les capacités. Le renforcement des capacités est nécessaire, notamment en ce qui concerne le recensement des besoins en vue de l'adoption de dispositions juridiques et d'arrangements formels, pour procéder à la mise en place d'un cadre national de mesure, de notification et de vérification. À l'heure actuelle, la plupart des pays en développement soit ne disposent pas d'un système de mesure, de notification et de vérification, soit sont engagés dans la phase initiale de conception d'un tel système. Des difficultés ont également été signalées en ce qui concerne l'intégration de la mesure, de la notification et de la vérification des changements climatiques dans les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation. Dans certains cas, les pays souhaitent que leur système de mesure, de notification et de vérification puisse suivre les effets des principales mesures d'atténuation qu'ils prennent sur certains indicateurs du développement durable ou évaluer les retombées bénéfiques de ces mesures, mais disposent de capacités limitées à cet effet.

45. Un autre domaine dans lequel il convient de renforcer les capacités est lié aux activités menées dans le cadre de l'initiative REDD-plus et à la mesure, à la notification et à la vérification des variations de couvert forestier et des émissions de carbone correspondantes. Le système de mesure, de notification et de vérification de REDD-plus fait appel à la capacité de mesurer les variations des superficies boisées, les augmentations des stocks de biomasse dues à la croissance et la perte de stocks de carbone résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Les activités de mesure, de notification et de vérification des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) ont également été considérées comme un nouveau domaine distinct dans lequel les capacités devaient être renforcées. Le rôle des forêts et du secteur de l'UTCATF dans l'atténuation et l'adaptation est pris très au sérieux dans certains pays en développement et fait partie intégrante de leur stratégie nationale pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (prévues).

46. Il est essentiel de procéder à la collecte et à la compilation de données portant sur tous les secteurs de l'industrie pour améliorer la mesure, la notification et la vérification des mesures d'atténuation concernant l'UTCATF et l'initiative REDD-plus. Dans ce domaine, de nombreux pays en développement ont encore besoin d'importants moyens financiers et d'un appui institutionnel et technique, notamment pour obtenir l'adhésion de tous les secteurs et de toutes les parties prenantes et leur demander de fournir les données nécessaires de manière coordonnée, ce qui est essentiel à la réussite de l'entreprise. Une fois les données nécessaires collectées et compilées, il convient de se conformer aux normes d'assurance qualité et de procéder à des contrôles de qualité pour vérifier le calcul des émissions de gaz à effet de serre conformément aux directives du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat à ce sujet. Dans ce contexte, un renforcement des capacités ciblé est nécessaire pour développer les capacités des institutions et du personnel en ce qui concerne tous les aspects du processus de mesure, de notification et de vérification, y compris s'agissant de la collecte et de la compilation des données, ainsi que de la vérification des données calculées, conformément aux directives internationales pertinentes.

47. Promouvoir la transparence et renforcer la responsabilité des institutions chargées du financement de l'action climatique est un nouveau sujet de préoccupation. Le Cambodge a par exemple indiqué expressément qu'il avait besoin d'aide pour établir un mécanisme qui permette de gérer, de suivre et de contrôler l'utilisation des fonds pour le climat. En Indonésie, le Ministère des finances a entrepris la mise en place d'un système à même d'« étiqueter » les fonds du budget de l'État consacrés à l'action climatique afin d'améliorer la communication d'informations sur ces fonds et leur suivi et, partant, de renforcer les capacités des décideurs politiques à orienter et à gérer de manière plus efficace les ressources financières du pays consacrées à l'action climatique. L'affectation et l'allocation des ressources ont également été reconnues comme un domaine dans lequel le

renforcement des capacités était nécessaire, notamment dans le souci d'allouer suffisamment de ressources financières aux activités d'adaptation.

48. Il a été reconnu que la recherche et la diffusion de bonnes pratiques constituait le meilleur moyen de garantir la transparence des institutions qui gèrent les fonds pour le climat. Par exemple, le Guatemala a établi un programme de recherche sur les changements climatiques, axé sur les questions institutionnelles, qui envisage la possibilité d'introduire des mécanismes pour lutter contre la corruption et contre la mauvaise utilisation des ressources dans le domaine de l'environnement et du développement. Pour une meilleure allocation des ressources financières, notamment de celles qui sont consacrées à l'adaptation, il convient, par l'éducation et la formation, de pallier le manque de connaissances, afin que les décideurs prennent davantage conscience de l'importance de l'adaptation et que cela se traduise dans le choix des priorités nationales et dans les allocations budgétaires. En outre, les pays en développement ont besoin d'informations sur les différents mécanismes mis en place pour financer les activités d'adaptation, sur les méthodes d'adaptation et sur les moyens d'intégrer celles-ci dans la planification régionale et dans les instruments de développement. Toutefois, il a été signalé que peu de mesures de renforcement des capacités avaient été prises dans ce domaine et qu'il n'existait pas d'alliances stratégiques au sein desquelles envisager le développement de capacités relatives à l'ensemble des problèmes posés par les changements climatiques.

49. Un autre domaine nouveau dans lequel il conviendrait de renforcer les capacités a trait à la conception et à la mise en place de mécanismes financiers d'incitation à l'adoption et à la mise en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation. Des informations devront être obtenues sur les types de mécanismes juridiques et financiers et sur les programmes pouvant traiter les problèmes de développement dans le contexte de l'adaptation à la variabilité climatique. Par exemple, le Guatemala cherche à obtenir des informations sur les mécanismes et programmes nationaux qui mettent l'accent sur le partage des avantages, l'indemnisation pour les pertes liées au climat et le respect des garanties sociales et environnementales. Le financement des projets d'atténuation et d'adaptation au moyen d'instruments tels que la taxe sur le carbone est un autre sujet d'intérêt qu'a soulevé l'Arménie.

50. Il existe peu de données et d'informations relatives à l'égalité des sexes dans l'action en faveur du climat ; peu de rapports nationaux abordent cette question. La nécessité de renforcer les capacités dans ce domaine est reconnue, dans la mesure où la connaissance des différents besoins, comportements et priorités des hommes et des femmes pour ce qui est des questions relatives aux changements climatiques, comme la consommation d'énergie, peut aider les pays à concevoir des mesures d'atténuation et d'adaptation plus efficaces. La nécessité d'inclure l'égalité des sexes dans les mesures de réduction des risques de catastrophe aux niveaux local, régional et national a été soulignée. En outre, il a été indiqué qu'il convenait de donner aux femmes les moyens d'être des agents visibles du changement dans tous les domaines, notamment la santé, l'éducation, le développement des infrastructures et les politiques économiques. Il est indiqué dans le rapport biennal actualisé du Monténégro que la collecte de données ventilées par sexe sur les changements climatiques et l'établissement d'indicateurs sexospécifiques, comme la part en pourcentage d'hommes et de femmes dans les secteurs liés aux changements climatiques, le nombre d'agricultrices et les bénéficiaires de subventions aux combustibles, figurent parmi les capacités utiles pour l'analyse des disparités entre les sexes.

B. Appui fourni par les Parties visées à l'annexe II et d'autres Parties dans les nouveaux domaines de renforcement des capacités

51. Une aide a été fournie afin d'aider les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour participer aux activités de l'initiative REDD-plus et à la gestion des forêts. Plus précisément, une expertise technique a été fournie pour faciliter l'estimation des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) et la mise au point d'un système de mesure, de notification et de vérification pour les activités relatives à l'initiative

REDD-plus. La formation de scientifiques, d'étudiants et d'experts des pays en développement chargés de la déclaration des GES à l'utilisation du Modèle de budget carbone du secteur forestier canadien (logiciel proposant un cadre de modélisation pour le calcul du carbone dans les écosystèmes forestiers), illustre bien ce type d'aide. Cet outil, qui est proposé gratuitement en ligne par le Service canadien des forêts, est utilisé pour calculer les stocks de carbone forestier, suivre l'évolution passée de ces stocks et prévoir leur évolution future. Une formation approfondie à l'utilisation du logiciel a été proposée dans le cadre d'ateliers internationaux et un suivi de soutien est également proposé aux participants qui le souhaitent.

52. Les rapports ont évoqué l'appui fourni aux réseaux mondiaux et régionaux qui rassemblent des pays dans un souci de gestion durable des ressources naturelles transfrontières et d'adaptation. On peut citer à titre d'exemple le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, qui favorise l'action, l'application-exemple et l'échange de connaissances sur : la gestion intégrée des ressources en eau ; le financement de la gestion des ressources en eau, y compris la participation du secteur privé ; l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des eaux transfrontières. Le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée regroupe 10 grands réseaux régionaux actifs dans différents secteurs de la gestion de l'eau aux niveaux local, national, régional et transfrontière. Le Réseau International de forêts modèles (RIFM) est un autre exemple de réseau mondial, qui réunit six réseaux régionaux de forêts modèles – africain, balte, canadien, ibéro-américain, méditerranéen et asiatique – couvrant 84 millions d'hectares dans 31 pays pour une gestion durable des paysages forestiers. Le RIFM axe ses travaux sur le renforcement des capacités au moyen d'activités de vulgarisation et de communication visant à mieux faire prendre conscience de la nécessité de s'adapter aux effets des changements climatiques. Un atelier régional parrainé par le RIFM a contribué à mieux faire connaître les activités et processus de l'initiative REDD-plus dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et au sein du réseau des forêts modèles.

53. La nécessité de prendre en compte les questions de genre a également été mentionnée dans les rapports, quoique brièvement. Par exemple, l'égalité entre les sexes et la viabilité environnementale étaient des thèmes transversaux de la stratégie islandaise de coopération internationale pour le développement pour 2013-2016. Les récentes interventions faites par l'Islande en matière de soutien au développement visaient à accroître la participation des femmes aux négociations internationales sur les changements climatiques. En ce qui concerne la participation de divers groupes, le RIFM encourage le renforcement des capacités pour les activités d'adaptation, en ciblant les petits exploitants agricoles, notamment les membres des minorités ethniques et des groupes marginalisés vivant dans les paysages forestiers.

V. Activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

54. Le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre a continué d'offrir un appui aux autorités nationales désignées, notamment en ce qui concerne le suivi des contributions au développement durable et l'élaboration de lignes directrices pour les consultations des parties prenantes locales. En particulier, les centres régionaux de collaboration du MDP ont organisé des activités de formation régionales dans les pays suivants : Cameroun, Colombie, Éthiopie, Gabon, Honduras, Rwanda, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande et Togo, et ont fourni une assistance pour la mise en place d'un bureau des autorités nationales désignées au Soudan du Sud et aux Seychelles.

55. En réponse à l'adoption de l'Accord de Paris, le Partenariat du Cadre de Nairobi a mis à jour son mandat début 2016 pour tenir compte de l'expérience acquise avec le MDP afin d'appuyer aux niveaux national et régional les stratégies de lutte contre les changements climatiques fondées sur le marché, tout en ayant pour objectif de promouvoir l'utilisation du MDP au niveau régional. L'action commune menée par les organismes partenaires et collaborateurs pendant la période considérée a notamment consisté à organiser, conjointement avec les autorités nationales désignées et les experts régionaux, trois séances de travail régionales consacrées à la question de savoir comment exploiter et

renforcer au mieux les compétences et connaissances des autorités nationales désignées concernant le MDP en vue d'appuyer les mesures d'atténuation par des démarches fondées sur le marché.
